

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article897>

Agenda d'Action 2015 des femmes pour une planète en bonne santé et en paix

- Développement durable - Acteurs du DD - Femmes -



Date de mise en ligne : dimanche 11 janvier 2009

Site de l'Association Adéquations

Présentation, origine, cheminement

Les femmes du monde entier sont allées à la Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de 1992 avec une plate-forme exhaustive de propositions. L'impact de leur énergie, de leur esprit et de leurs idées était clair : les militantes ont utilisé la plate-forme pour faire du plaidoyer, avec succès, en faveur d'un éventail de références critiques pour les femmes dans tout l'accord officiel de la conférence, appelé Agenda 21, ainsi que d'un chapitre entier consacré aux questions de la différence entre les sexes "Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable" (Chapitre 24 de l'Agenda de Rio).

Populairement connue en tant qu'Agenda d'Action 21 des Femmes, la plate-forme a été formulée par 1 500 femmes issues de 83 pays, rassemblées en novembre 1991, à l'occasion du Premier Congrès Mondial des Femmes pour une Planète Saine. Le document abordait une série de questions critiques : gouvernance, environnement, militarisation, économie mondiale, pauvreté, droits fonciers et sécurité alimentaire, droits des femmes, santé reproductive, science et technique, et éducation.

Au fil de la décennie suivante l'Agenda d'Action 21 des Femmes est devenu le fer de lance du militantisme dans une série de conférences de l'ONU sur le développement. Il a aidé à galvaniser les femmes à travers le monde à plaider en faveur de leurs priorités auprès des institutions internationales, des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Les femmes ont utilisé l'Agenda d'Action pour influencer la Commission de l'ONU pour le développement durable, et pour une mise en oeuvre locale et nationale des recommandations de la CUNCED.

Durant le processus conduisant au Sommet Mondial de l'ONU sur le développement durable (SMDD) 2002, l'agenda a été mis à jour et revitalisé. Le nouvel Agenda d'Action 2015 des Femmes pour une Planète Saine et Paisible se projette vers le futur en bâtissant sur les expériences des milliers de femmes qui luttent pour donner vie aux accords de la CNUED. Au cours des deux années du processus préparatoire du SMDD, un groupe international de travail composé de militantes a établi un contact avec des femmes de toutes les régions du monde afin de mettre au point un agenda révisé. Des consultations électroniques ont été effectuées par le truchement des réseaux féminins et des organisations versées dans des thèmes spécifiques.

Des discussions ont eu lieu durant les processus préparatoires de l'ONU et durant les cinq réunions régionales organisées en partenariat avec des groupes et des réseaux féminins. Ces réunions se sont déroulées à Rio de Janeiro, au Brésil ; à Pittsburgh, aux Etats-Unis ; à Prague, en République Tchèque ; à Bangkok, en Thaïlande ; et à Venise, en Italie.

L'ampleur et la diversité de la consultation mettent en exergue la collaboration qui a toujours été au coeur du mouvement international féminin. Carrefour de questions, de cultures et de nations, c'est un mouvement qui exprime des visions et des valeurs déterminantes pour une société durable.

A. Paix et droits humains

La violence est incompatible avec le développement durable. La militarisation et les dépenses militaires accrues (aujourd'hui plus de 800 milliards de dollars annuels dans le monde) assortie d'une croissance rapide du commerce des armes ont fait dérailler le développement durable, détournant des ressources humaines, naturelles et financières vitales des besoins sociaux pressants, polluant la terre, l'eau et l'air.

La production, les essais et le stockage des armes nucléaires et biologiques ont eu des répercussions dévastatrices sur les ressources naturelles, sur la santé humaine et sur les moyens de subsistance. Les déplacements forcés dus à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes ont conduit à un accroissement du nombre des réfugiés, à une exacerbation de la pression sur les ressources naturelles où les déplacés s'établissent, et ont provoqué des conflits avec les populations locales autour des maigres ressources.

En temps de guerre et de conflit, les expériences des femmes en matière de déplacement, de violence et de perte sont disproportionnées à cause de l'inégalité de leur statut : les femmes et les enfants constituent la majorité des réfugiés ; la violence familiale et l'exploitation sexuelle augmentent fortement ; et les femmes souffrent de conséquences de santé reproductive de long terme.

La durabilité présuppose une sécurité alimentaire, une protection de tous les droits humains et des actions tendant à remédier aux causes politiques, économiques, sociales et écologiques du conflit, de la violence et de la terreur.

Recommandations des femmes

- ▶ Renforcer l'adhésion au droit international, en particulier aux dispositions approuvées des traités sur le contrôle des armes, sur les droits de l'homme et sur le droit humanitaire.
- ▶ Réallouer les fonds des budgets militaires aux besoins humains.
- ▶ Promouvoir une ratification universelle et une application sans réserve de la Cour Pénale Internationale, en mettant l'accent sur la responsabilité de tous les Etats à mettre fin à l'impunité et à poursuivre les personnes responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris ceux d'ordre sexuel et d'autres formes de violence à l'égard des femmes.
- ▶ Mettre en oeuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui garantit la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la prévention et à la résolution des conflits, au maintien et à la construction de la paix.
- ▶ Inclure la paix, la prévention et la résolution des conflits comme matière dans le programme scolaire.
- ▶ Promouvoir les formes non violentes de résolution des conflits et les contributions des femmes en vue d'une culture de la paix.

B. Une mondialisation qui favoriserait la durabilité

Laissée sans contrôle, la mondialisation économique menée par les forces du marché libéral a approfondi les fossés entre riches et pauvres, répandu la pauvreté, déclenché des vagues de violence et de crime, et contribué à la dégradation de l'environnement. Le système économique mondial actuel perpétue une répartition inéquitable de la richesse et des moyens de production, des relations de pouvoir biaisées, une surconsommation et une utilisation irresponsable des ressources naturelles communes. La privatisation a ôté aux femmes et aux pauvres les services essentiels antérieurement fournis par l'Etat. Ainsi, les femmes subissent les conséquences à des niveaux multiples. En outre, l'inégalité économique des femmes n'a fait que s'approfondir face à l'incapacité des institutions internationales à formuler et à évaluer les politiques financières et commerciales à partir d'une perspective fondée sur la différence entre les sexes. Les gouvernements, quant à eux, n'ont pas réussi à remédier aux conditions de travail dans le secteur informel ni à l'inégalité salariale dans le secteur formel, ou à incorporer le travail non rémunéré des femmes dans les systèmes de comptabilité nationale.

Recommandations des femmes

- ▶ Remplacer le paradigme néolibéral par un cadre de développement durable, qui prenne en compte la différence entre les sexes, soit écologiquement rationnel et mette la planète et ses habitants avant les profits.

- ▶ Réduire de moitié vers 2015 le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, comme énoncé dans les Objectifs de l'ONU pour le Millénaire.
- ▶ Inviter la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en coopération avec les Nations Unies et sous la surveillance d'un groupe externe de contrôle des questions spécifiques ou questions de genre impliquant la société civile à déterminer des objectifs et un calendrier tendant à l'incorporation des perspectives sexo-spécifiques dans tous les programmes, toutes les politiques et toutes les opérations.
- ▶ Réformer les institutions financières et commerciales internationales afin qu'elles soient à même d'assumer leurs responsabilités dans l'application des décisions des conférences de l'ONU des années 1990.
- ▶ Veiller à ce que les politiques commerciales et des investissements soient transparentes et que des mécanismes soient établis pour permettre la participation de toutes les parties prenantes.
- ▶ Etablir une Convention de l'ONU sur la Responsabilisation des Corporations et réinstaurer le Centre de l'ONU sur les Corporations Transnationales avec un mandat élargi et les ressources nécessaires au contrôle et au traitement des violations par les entités corporatives.
- ▶ Mettre en oeuvre des programmes pour réaliser l'alphabétisation pour tous, veiller à ce que les habitants des milieux ruraux et urbains, en particulier les pauvres, bénéficient d'une éducation qui corresponde à leurs besoins.
- ▶ Adopter des budgets ventilés par sexe aux niveaux national et international.

C. Accès et contrôle des ressources.

La diversité biologique de la Terre est menacée par la destruction irréversible des habitats naturels et par la mise en danger des espèces animales et végétales en raison des modèles non durables de production et de consommation. Les contributions déterminantes des femmes à la biodiversité en termes de labeur, de talents, et de leur savoir-faire en matière d'utilisation et de gestion des ressources naturelles sont généralement ignorées ou exploitées.

Une cause majeure de l'appauvrissement et de l'insécurité sociale est l'absence d'égalité en matière des droits fonciers et successoraux, en particulier les droits à la terre.

Des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au commerce (DPIC) qui ne fournissent pas des gardes-fous contre le piratage biologique entravent davantage l'autonomie, l'accès et le contrôle des femmes sur des ressources vitales

Recommandations des femmes

- ▶ Mettre en oeuvre tous les accords internationaux tendant à arrêter le gaspillage des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité, et à protéger ces ressources. Ces accords incluent le traité limitant et/ou éliminant l'utilisation de Polluants Organiques Persistants, la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Kyoto sur le réchauffement de la terre.
- ▶ Etablir des systèmes de responsabilisation des corporations et des autres entités responsables de la pollution ou de l'épuisement de l'environnement, de ses ressources naturelles et de la biodiversité.
- ▶ Promouvoir l'incorporation de la dimension sexospécifique et veiller à un équilibre entre les sexes dans la prise de décisions, basée sur des données par sexe, dans tous les gouvernements, les agences nationales et internationales et dans les politiques et programmes en rapport avec l'environnement et le développement durable.
- ▶ Demander à l'OMC d'effectuer une évaluation de l'impact sexospécifique et social des régimes et instruments, existants et nouveaux, des droits de la propriété intellectuelle internationale, notamment des DPIC.
- ▶ Appliquer le principe de précaution de la sûreté biologique et de la justice sociale à toute modification génétique. Entreprendre des mesures pour cesser tous les brevets des ressources biologiques, des processus et du savoir, et condamner la technologie dite « de terminator » (Technologie qui détruit les capacités reproductives naturelles de la graine).
- ▶

Mettre en oeuvre les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), notamment par l'adoption d'une législation fondée sur l'égalité entre les sexes qui garantisse aux femmes les mêmes droits à posséder, à administrer, à hériter et à contrôler la terre, et l'accès au crédit et à la technologie appropriée.

- ▶ Éliminer la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire et des substances toxiques en développant et en élargissant l'utilisation d'alternatives saines, notamment des sources renouvelables d'énergie, en coopération avec la communauté scientifique.

D. Décurité écologique et santé

Partout dans le monde, la sécurité écologique des communautés urbaines et rurales est en péril. Dans de nombreuses parties du monde, les habitants, en particulier ceux vivant dans des conditions de pauvreté, sont exposés à des substances toxiques et à la radiation ; à l'absence d'eau salubre et d'assainissement ; ou vivent dans des zones en butte aux catastrophes. Le changement climatique mondial contribue à ces situations dangereuses. Les hommes et les femmes ont une sensibilité différente aux dangers écologiques. Les femmes sont davantage éprouvées par l'accès inégal aux services sanitaires de base, notamment aux services de santé reproductive. Les droits des femmes à la santé reproductive et sexuelle sont essentiels pour la réalisation des droits et de la sécurité économique des femmes.

Recommandations des femmes

- ▶ Incorporer des données séparées par sexe et des informations sur les risques pour la santé des femmes liés à l'environnement lors du suivi de l'application de l'Action 21.
- ▶ Reconnaître les droits des femmes à la santé reproductive et sexuelle comme partie intégrante des droits humains des femmes.
- ▶ Réduire de moitié la proportion des personnes qui n'a pas accès à une eau potable vers 2015, tel que recommandé dans les Objectifs de l'ONU pour le Millénaire, et établir l'objectif de réduire de moitié vers 2015 le nombre des personnes n'ayant pas accès à l'assainissement.
- ▶ Améliorer l'accès aux soins de la santé reproductive et sexuelle pour toutes les femmes vers 2015 par le biais d'un système de soins de santé primaire.
- ▶ Mettre en oeuvre les Objectifs de l'ONU pour le Millénaire tendant à réduire la mortalité maternelle et infantile vers 2015.
- ▶ Renforcer l'accès des jeunes à l'information et aux services de prévention contre le VIH, ainsi qu'à des médicaments à prix abordable en harmonie avec les Objectifs de l'ONU pour le Millénaire (90 pour cent vers 2005, pour atteindre 95 pour cent vers 2010).

E. Gouvernance pour un développement durable

La gouvernance pour un développement durable inclut, mais ne se limite pas à, une participation pleine et équitable de toutes les parties prenantes des citoyens et des citoyennes à tous les niveaux de la prise de décisions ; la responsabilisation des gouvernements vis-à-vis de leurs citoyens ; la transparence ; l'inclusion ; la primauté du droit et l'égalité. La gouvernance n'est pas neutre du point de vue sexospécifique. La participation des femmes aux structures de la gouvernance aux niveaux local, national et international demeure tristement faible. L'émergence sans précédent des corporations transnationales a abouti à une concentration du pouvoir mondial entre les mains de quelques personnes, principalement des hommes des pays industrialisés. Elle a exclu de larges segments de la

société mondiale, surtout les femmes, de la prise de décisions politiques et économiques.

Recommandations des femmes

- ▶ Engager les gouvernements et les institutions internationales à des objectifs quantifiables et à des échéanciers en vue de la réalisation d'une masse critique (30%) de femmes dans la prise de décision vers 2003 et d'un équilibre entre les sexes vers 2005.
- ▶ Instituer un mécanisme de rendement de compte, outre le processus de CEDAW, au sein du système de l'ONU vers l'an 2004 en vue de dénombrer les femmes ayant des rôles de prise de décisions dans les pays à travers le monde.
- ▶ Promouvoir et engendrer des processus d'Action 21 Locale comme partie intégrante des structures du gouvernement local.
- ▶ Renforcer les liens entre les processus d'Action 21 Locale et la mise en oeuvre de l'Agenda de Habitat.
- ▶ Utiliser et promouvoir des instruments de ventilation par sexe tels que l'analyse de l'impact par sexe, la budgétisation par sexe, les données et les indicateurs.
- ▶ Réduire le fossé entre les sexes dans les cycles de l'enseignement primaire et secondaire vers 2005 et veiller à ce que, vers 2015, tous les enfants aient achevé un programme entier d'enseignement primaire, comme convenu dans les Objectifs de l'ONU pour le Millénaire.

Ce que vous pouvez faire...

1. Adopter L'Agenda d'action 21 des femmes.

Vous joindre aux centaines d'organisations et d'individus qui, de par le monde, ont adopté l'Agenda d'Action 2015 des femmes pour une Planète saine et paisible.

Consultez la liste complète à l'adresse : <http://www.wedo.org>

2. Mettez-vous au courant

Votre gouvernement a-t-il fait sien les accords de la CNUED et du SMDD ? Quelles sont les actions entreprises par votre gouvernement pour honorer ses engagements ? Qui est responsable et dans quels ministères ? Oeuvent-ils de concert avec des organisations féminines et avec d'autres parties prenantes pour traduire les mots en politique ? Votre administration locale met-elle en oeuvre l'Action 21 Local ?

3. Branchez-vous, Bâissez des coalitions

Soyez en contact avec des organisations féminines, des syndicats et avec d'autres parties prenantes pour réclamer et faire le suivi de l'application des engagements pris par le gouvernement. Veillez à ce que la communauté soit informée, impliquée et en alerte.

4. Passez le mot

Distribuez ce tract dans votre communauté. Utilisez-le pour sensibiliser les médias et les chefs de file influents aux niveaux local et national.

Outils d'intervention

- ▶ *Agenda d'Action 21 des femmes* (novembre 1991)
- ▶ *Femmes et développement durable : Un agenda local* (mai 2001)
- ▶ *Agenda d'Action 2015 des femmes pour une Planète saine et paisible* (mai 2002)
<http://www.wedo.org>
- ▶ *Document de dialogue des femmes* (mars 2002). Les perspectives des femmes dans la mise en oeuvre d'Action 21, de la CNUED au SMDD.
http://www.johannesburgsummit.org/htm/major_groups/no169171women.pdf

Auteurs, groupe international de travail, ressources

L'*Agenda d'Action 2015 des femmes pour une Planète saine et paisible* (mai 2002) a été facilité par Women's Environment and Development Organization (WEDO) et par le Network for Human Development (REDEH, en collaboration avec des femmes partout dans le monde durant le processus préparatoire en vue du Sommet Mondial des Nations Unies sur le Développement Durable (Johannesbourg 2002).

Les membres du groupe de travail sont :

- Thais Corral, Rede de Desenvolvimento Humano (REDEH), Brésil, <http://www.redeh.org.br>.
- Irene Dankelman, Women in Europe for a Common Future (WECF), Pays-Bas, <http://www.wecf.org>.
- Minu Hemmati, Stakeholder Forum for Our Common Future, Royaume-Uni. <http://www.stakeholderforum.org> et <http://www.earthsummit2002.org>.
- Annekathrin Linck, Heinrich Boll Stiftung (HBS), Allemagne, <http://www.worldsummit2002.org> et <http://www.worldsummit2002.de>.
- Anita Nayar, Strategic Analysis for Gender Equity (SAGE), Etats-Unis / Inde.
- Annabelle W. Waititu, Environment Liaison Centre International (ELCI), Kenya, <http://www.elci.org>.
- June Zeitlin, Women's Environment and Development Organization (WEDO), Etats-Unis, <http://www.wedo.org>.

Collaborateurs :

- Marilyn Averill, Avocate versée dans les questions de l'environnement, Etats-Unis
- Patricia Kranz, REDEH, Brésil
- Ellen Marshall pour la International Women's Health Coalition (IWHC), Etats-Unis
- Esther Mwaura, Kenya

Agenda d'Action 2015 des femmes

pour une Planète saine et paisible

Publié en août 2002

Rédactrice en chef : Joan Ross Frankson

Rédactrice consultante : Gretchen Sidhu

Correctrice : Devika Sahdev

Recherche : Rebecca Worner

Conçu par : Maria Clara Moraes